

Approbation du compte-rendu du Conseil
d'administration de l'Université de
Toulouse du 2 juin 2025.

Conseil d'administration du 7 juillet 2025

Délibération 2025/07/CA-065

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le compte rendu du Conseil d'administration de l'Université de Toulouse du 2 juin 2025.

Toulouse le 7 juillet 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse
Par délégation, la Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Myriam Carcaçès



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

18 juillet 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0